

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Cinquième Réunion des Parties <i>Santa Cruz de Tenerife, Espagne, 4 - 8 mai 2015</i></p> <p>Projet de modification de l'Annexe 1 de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels <i>Chili, Australie</i></p>
---	--

RECOMMANDATION

Il est recommandé que la Réunion des Parties d'adopter l'amendement suivant à l'Annexe I de l'Accord sur la Conservation des albatros et des pétrels :

- Inscrire le puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*) à la liste des espèces de l'ACAP

Sous-secrétariat de la Pêche et de l'Aquaculture
Gouvernement du Chili

(D.P.) N 2661
Valparaiso, 28 nov. 2014

M. Warren Papworth
Secrétaire exécutif
Accord sur la Conservation des albatros et des pétrels
27 Salamanca Square
Battery Point, 7004,
Tasmanie,
AUSTRALIE

Concerne : Proposition d'amendement à l'Annexe I
de l'Accord sur la Conservation des
albatros et pétrels (Jointe)

Cher M. Papworth,

Relativement aux recommandations émises lors de la septième réunion du Comité consultatif (CC7), le Chili souhaite soumettre de manière formelle l'inscription du puffin à pieds roses (*Puffinus Creatopus*) à l'Annexe I de l'Accord sur la Conservation des albatros et des pétrels.

Conformément à l'Article XII de l'Accord, le Chili soumet par la présente la proposition ci-jointe pour examen lors de la cinquième session de la réunion des Parties (RdP5), qui se tiendra du 4 au 8 mai 2015 à Santa Cruz de Tenerife, en Espagne.

Afin d'aider les Parties à examiner cette proposition, le Chili souhaite demander que le Secrétariat distribue les documents d'information suivants à la RdP5 :

- CC7 Doc 24, Inscription d'une nouvelle espèce – Puffin à pieds roses, ***Puffinus creatopus***, un document examiné lors du CC7 qui fournit une évaluation de la conservation du puffin à pieds roses ;
- Plan d'action nord-américain pour la conservation du puffin à pieds roses (***Puffinus creatopus***) ;
- Plan national pour la conservation du puffin à pieds roses au Chili ;
- Plan d'action national chilien pour la réduction de la capture accessoire des oiseaux marins dans la pêche à la palangre ;
- Programme de rétablissement pour de l'albatros à queue courte et du puffin à pieds roses au Canada ;

Étant donné que l'Australie et le Pérou sont susceptibles de soutenir cette proposition, une copie de ce courrier leur sera transmise.

Cordialement,
Raúl Súnico Galdames
Sous-secrétariat de la Pêche et de l'Aquaculture

ANNEXE 1.

PROJET DE RÉSOLUTION

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

Résolution 5.X

Proposition d'inscription à l'Annexe I de l'Accord sur la Conservation des albatros et des pétrels

Chili

Étant donné que le puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*) est inscrit à l'Annexe I à la Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage ;

Attendu que le puffin à pieds roses pourrait bénéficier d'une inscription à l'Accord, et en vue de promouvoir des mesures de conservation coordonnées parmi les États de l'aire de répartition ;

En connaissance des efforts nationaux et internationaux déployés pour faire face aux préoccupations exprimées quant au puffin à pieds roses, notamment le Plan d'action nord-américain pour la Conservation du puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*), le Plan national pour la Conservation du puffin à pieds roses au Chili, le Plan d'action national chilien pour réduire la capture accessoire des oiseaux marins dans la pêche à la palangre, et le Programme de rétablissement de l'albatros à queue courte et du puffin à pieds roses au Canada ;

Étant donné que cette espèce se voit gravement menacée, en particulier par la prédation dans les colonies reproductives et par la capture accessoire due au matériel de pêche ;

Considérant la recommandation du Conseil consultatif (CC7) d'inscrire le puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*) à l'Annexe I de l'Accord.

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des albatros et des pétrels

Accepte:

Conformément à l'Article XII (5) de l'Accord, d'adopter l'amendement suivant à l'Annexe I de l'Accord sur la Conservation des albatros et des pétrels :

- Inscrire le puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*) à la liste des espèces de l'ACAP

ANNEXE 2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE PUFFIN A PIEDS ROSES, *PUFFINUS CREATOPUS*

- Chile. 2013. Listing of New Species - Pink-footed Shearwater, *Puffinus creatopus*. [AC7 Doc 24 Rev 1](#). Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels. Seventh Meeting of the Advisory Committee, La Rochelle, France, 6 - 10 May 2013.
- Commission for Environmental Cooperation. 2005. *Pink-Footed Shearwater North American Conservation Action Plan*. <http://www3.cec.org/islandora/en/item/2261-pink-footed-shearwater-north-american-conservation-action-plan>
- Hinojosa Sáez, A. and Hodum, P. (eds). 2007. Plan Nacional para la conservación de la fardela de vientre blanco *Puffinus creatopus* Coues 1864 en Chile. Corporación Nacional Forestal (CONAF)/ Comisión Nacional del Medio Ambiente (CONAMA). 34 pp. (Attached herewith)
- Subsecretaría de Pesca. 2009. Plan de Acción Nacional para Reducir la Capturas Incidentales de Aves en las Pesquerías de Palangre. Subsecretaría de Pesca. 38 pp. <http://www.subpesca.cl/publicaciones/606/w3-article-79723.html>
- Environnement Canada. 2008. Programme de rétablissement de l'Albatros à queue courte (*Phoebastria albatrus*) et du Puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. viii + 52 p. http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs%5Fshort%5Ftailed%5Falbatross%5Fand%5Fpink%5Ffooted%5Fshearwater%5Ffinal%5F0408%5Ff%2Epd